

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Josée VAQUIER, Maire.

Date de convocation et d'affichage 02 février 2026	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	9
Votants :	10

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le conseil municipal de Baizieux, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Marie-Josée VAQUIER, Maire.

Etaient présents : VAQUIER Marie-Josée, DARTY Nathalie, LENAIN Mathieu, THOMAS Florence, DEVILLERS Frédéric, GROUSEZ Jean-Bernard, DURON Éric, DEVOS Gwendoline, DUBOIS Éric.

Absents excusés : VAN CANNEYT Laurence procuration à VAQUIER Marie-Josée.

Madame Nathalie DARTY a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte,

1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2025

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. Compte financier unique 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, qu'il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, que c'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique et présente le rapport du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Baizieux, lequel peut se résumer ainsi ;

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	39 878.50	138 341.96	178 220.46
	Recettes réalisées	24 052.39	152 607.92	176 660.31
	Restes à réaliser	5 143.00	0,00	5 143.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	30 750.00	358 695.68	389 445.68
	Dépenses réalisées	30 735.71	134 583.77	165 319.48
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-6 683.32	18 024.15	11 340.83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-9 128.50	220 353.72	211 225.22
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-15 811.82	238 377.87	222 566.05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	5 143.00	0,00	5 143.00
Résultat cumulé	Résultat cumulé	-10 668.82	238 377.87	227 709.05

Le compte financier unique de l'exercice 2025 est adopté à 8 voix pour et une abstention et l'affectation du résultat de fonctionnement 227 709.05 € est adopté à l'unanimité.

3. Action sociale au personnel

Madame le Maire indique que l'action sociale s'effectuait, jusqu'au 30 juin 2025, sous forme de bons d'achat à raison de 130 € par an et par agent de la collectivité, en 2 fois (2 X 65 €) : en juin et en décembre, mais que cette action n'est plus possible.

Elle propose donc que l'action sociale s'effectue, sous forme de carte cadeau à raison de 130 € par an et par agent de la collectivité, en 2 fois (2 X 65 €) : en juin et en décembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition pour la durée du mandat.

4. Information Subvention DETR concernant les travaux de réfection du Chœur de l'église

Madame le Maire indique au Conseil Municipal, que suite aux échanges avec la préfecture pour la demande de paiement de la subvention DETR qui a été accordée à la Commune, l'enveloppe des crédits alloués pour 2025 est vide et que la subvention ne pourra être versées à la Commune que courant 2026. Elle informe donc que cette somme a été mise en reste à réaliser afin de la voir apparaître sur le prochain budget.

5. Réponse concernant l'association Diverty Club

Madame le Maire informe que suite à la demande de Monsieur Duron Éric lors de la réunion en date du 3 décembre 2026 et après recherche, concernant l'excédent suite à la dissolution de l'association Diverty Club en 2020, un montant de 147. € à été reverser en janvier 2021 au CCAS. Elle explique que cet excédent reverser est faible car l'association n'a pas été dissoute de suite et les échéances d'assurance ont continuées à être prélever.

6. Tour de garde pour les élections Municipales

ELECTIONS MUNICIPALES 2026
Scrutin des 15 et 22 mars 2026
Tours de garde

De 8 h 00 à 10 h 00	Marie-Josée VAQUIER	Laurence VAN CANNEYT
De 10 h 00 à 12 h 00	Éric DUBOIS	Frédéric DEVILLERS
De 12 h 00 à 14 h 00	Éric DURON	Florence THOMAS
De 14 h 00 à 16 h 00	Jean-Bernard GROUSEZ	Mathieu LENAIN
De 16 h 00 à 18 h 00	Nathalie DARTY	Gwendoline DEVOS

7. Questions diverses

-
- **Arrivée de Madame VAN CANNEYT Laurence en fin de séance à 20h48**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H53.